



COMMUNE DE CHAMPCELLA

Ville – 05310 CHAMPCELLA

Téléphone: 04-92-20-93-75

Courriel: mairie-champcella@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 09 Nombre de conseillers présents : 07 Nombre de conseillers votants : 08

L'an 2018, le 12 mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Champcella, légalement convoqué le 27 novembre 2018 par M. CHEYLAN Michel Maire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CHEYLAN Michel Maire.

Etaient présents : CHEYLAN Michel, CHEYLAN Roland, REY Jean-Paul, DELENATTE-TELMON Blandine, DONADU Antoine, PONS Jacques et CHEYLAN Patrick.

Etaient absents et excusés: GRENIER Julien

Procurations : NOUBEL Christian donne procuration à REY Jean-Paul,

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Jacques PONS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06/12/2018 à l'unanimité.

Chapitre I. Délibérations

OBJET : Attribution du marché public « Aménagement de la place de l'Eglise »

Suite au premier appel d'offre déclaré infructueux, un deuxième appel d'offre a été lancé au 19/12/2018.

M le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de passation du marché public de travaux concernant l'aménagement de la place de l'Eglise.

Il donne lecture des différents procès-verbaux et propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'attribution de chaque lot.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré (Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

- Autorise le Maire à signer le marché public ci-dessus référencé avec les attributaires suivants :

lot	intitulé du lot	Entreprise retenue	montant HT	montant TTC
1	Voirie et réseaux	Charles Queyras	112 038.00 €	134 445.60 €
2	Revêtement	Charles Queyras	52 747.60 €	63 297.12 €
3	Espaces Verts	Jardiver	7 787.00 €	9 344.40 €
Option	Fontaine et garde-corps	Charles Queyras	28 560.00 €	34 272.00 €
TOTAL			201 132.60 €	241 359.12 €

- Charge le Maire, une fois le marché signé, à transmettre les pièces du marché au contrôle de légalité, puis de notifier le marché à chaque entreprise concernée.

Le début des travaux est prévu vers le 15 avril

Des ajustements seront faits au fur et au mesure concernant le « design » du garde-corps.

OBJET : Lecture des comptes 2018 et orientation 2019

Rappel les votes concernant les budgets se feront lors du prochain conseil municipal du 11/04/2019.

Il n'y aura donc pas de prise de délibération ce jour.

L'assemblée prend connaissance du bilan 2018 et propose des orientations pour 2019.

Voici les différentes orientations proposées :

- Réfection de la salle de bain du logement communal de la Cure, une entreprise réalisera les travaux fin juillet début aout.
- Installations et rénovation des cabanes (Mouthe et Clos des Vignes) voir pour la demande de subventions. (penser à demander les autorisations au PNE pour les travaux).
- Portes d'entrées du logement communal de Rame
- Fontaine aux Rousses
- Bornage affaire Lepine/Mairie de Champcella et affaire Chataigner/Cheyran
- Matériel pour le garage communal (perceuse à percussion sans fil, multimètre, tournevis isolé, harnais pour débroussailleuse avec casque, perche pour élagueuse thermique).
- Elagage (arbres présentant un danger)
- Vidéoprojecteur + ordinateur portable

OBJET : Installation panneaux solaires cabane pastorale de la Mouthe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cabane de la Mouthe ne possède pas de panneaux solaires et propose donc d'installer un panneau solaire.

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré (Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

- Inscrire cette opération au budget 2019
- Charge le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région pour 32.25%, FEADER 39.75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

OBJET : Installation panneaux solaires et rénovation cabane pastorale Clos des Vignes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cabane des Clos des Vignes ne possède pas de panneaux solaires et propose donc d'installer un panneau solaire.

De faire une extension de la cabane afin d'y stocker du sel

Afin de limiter le coût de ce projet, la Maire propose de solliciter l'aide de la région et de l'Europe dans le cadre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré (Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

Décide

- D'inscrire cette opération au budget 2019
- Charge le Maire de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de la région pour 32.25%, FEADER 39.75%, restera à charge de la commune 25% d'autofinancement.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

OBJET : Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le conseil municipal de la commune de Champcella,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré (Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix,

Décide

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 17 %.
- 2nd adjoint : 5 %.
- 1^{er} adjoint : 6.6 %.
- 3^{ème} adjoint: 3.5 %.

Article 2 : Dit que les indemnités de fonctions sont versées à compter de la date d'élection du maire et de ses adjoints, soit au 29 mars 2014. Les arrêtés de délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints sont pris pour chaque élu concerné.

Article 3 : Dit que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Maire	Cheyland Michel	17 %	661.20 €
1 ^{er} Adjoint	Cheyland Roland	6.6 %	256.70 €
2 ^{ème} Adjoint	Rey Jean-Paul	5 %	194.47 €
3 ^{ème} Adjoint	Pons Jacques	3.5 %	136.13 €

OBJET : indemnités de conseil au Comptable du Trésor

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré
Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Décide

- De demander le concours du comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil et d'assistance auprès de la collectivité
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 70 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Caroline DELORME

OBJET : Manifestation culturelle en réseau des Bibliothèques Municipales (BM) de Champcella et Freissinières

M. le maire explique à l'assemblée qu'à la suite du succès de la randonnée littéraire organisée l'an dernier par la BM de Champcella et les éditions *Deleatur*, qui a réuni une cinquantaine de randonneurs sur le parcours et une centaine de personnes en soirée, les BM de Champcella et Freissinières et St Crépin souhaite développer un partenariat afin de pérenniser un événement annuel en alternance dans chaque commune.

Ce partenariat inter-BM qui additionnera les forces vives de chaque BM, des associations et professionnels locaux du livre, a pour but de développer la lecture publique hors cadre institutionnel afin de capter de nouveaux publics, faire connaître nos petites BM et vallées rurales ainsi que de nouveaux auteurs.

Il s'agit de proposer le dimanche 18 août 2019 une journée festive sur le thème *L'humour en montagne* avec une randonnée facile de 3h, entrecoupée de quatre temps de lecture à voix haute d'auteurs invités et une séance vente-dédicace en soirée.

L'itinéraire retenu partira de la BM de Freissinières (1100m) pour rejoindre le lac des Lauzes (1875m) par le GR54 avec un pique-nique tiré des sacs partagé à la dernière étape. Au retour de la randonnée, en partenariat avec une librairie locale, une séance vente-dédicace de livres des auteurs invités sera organisée autour du four banal du hameau *Les Ribes*. Les associations *Autour de la Biaysse* et *Les marmots* proposeront buvette et restauration rapide. Enfin, la journée sera clôturée par une projection en plein air du spectacle *Les Cimes improbables* de Denis Déon et de la compagnie *Bloffique Théâtre*, basé sur plusieurs textes de Pierre Charmoz, auteur local, produit en 2010 par la Comédie de Valence.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré (Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

Autorise

- La Bibliothèque Municipale de Champcella à travailler en réseau avec la bibliothèque de Freissinières et St Crépin pour l'organisation d'une Randonnée littéraire, le 18 août 2019 sur la commune de Freissinières.

OBJET : Octroi de subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2019

- Vu les dossiers de demande de subventions/participations déposés dernièrement par les organismes ci-dessous
- Sur proposition de monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré (Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)

DECIDE d'accorder les subventions de fonctionnement pour l'année 2019 suivant le tableau ci-dessous :

Organisme demandeur	Objet de l'aide	Montant sollicité	Montant octroyé
Collège des Giraudes de l'Argentièrre-la-bessée	Voyage scolaire à Porquerolles (1 enfant concerné dans la commune)	50.00 €	50.00 €
Asso Les Héré'Zik	Création d'un Eco festival	50.00 €	0.00 €
F.N.A.C.A	Subvention de fonctionnement	Non défini	150.00 €
Foyer de l'amitié Rochonnais	Subvention de fonctionnement	150.00 €	150.00 €
A.M.A.C.	Subvention de fonctionnement	Non défini	0.00 €

Chapitre II. Questions diverses

- *Bornage derrière le Chambon : il faudrait prévoir un bornage afin de s'assurer des limites de propriété communale sur le chemin entre Mr. Chataigner et M. Cheylan afin de créer un passage communal*
- *Sécurité : arrêt neige inexistant, toit qui déballe sur la route : il convient de se renseigner concernant les obligations et la législation sur les arrêts neige. Nous allons mettre des barres à neige sur le toit du four au Ponteil.*
- *Elagage arbre hameau le Thioure : Un arbre menace de tomber, la mairie étant responsable, il est préférable de l'abattre.*
- *Cimetière : concession et columbarium : il n'y a plus de concessions de libre, aucun agrandissement du cimetière n'est prévu à ce jour. Cependant nous allons faire une enquête auprès des administrés de la commune pour une éventuelle mise en place d'un columbarium.*
- *Bac de stockage pour sel et/ou gravillon : pour les endroits difficile d'accès avec l'engin de déneigement et afin d'éviter toutes chutes de personnes nous prévoyons de commander 4 bacs de stockage afin de mettre à disposition du gravier dans différents endroits de la commune.*
- *Transport scolaire : vous trouverez sur le site internet de Champcella (champcella.fr) une demande de versement financière pour un montant de 50 € adressée aux familles ayant acheté une carte de transport 2018/2019 d'un montant de 110 € ou 80 € pour les internes, à retourner en mairie accompagnée d'un RIB (suite à la délibération 47.2018 du 06/12/2018).*
- *Implantation signalétique panneau RIS de la Comcom sur la place de l'Eglise : suivant le plan montré l'emplacement N°1 a été retenu.*
- *Achat terrain : suite à une réunion de la Safer concernant l'achat d'une parcelle (coté four au Chambon), se renseigner auprès de la Safer du prix concernant les frais pour l'achat de cette parcelle.
Autre : Nous allons nous renseigner auprès du département et du propriétaire d'une parcelle pour l'achat d'un terrain afin de faire un parking sécurisé lieudit le Seicq vers le site d'escalade.*
- *Courrier Lépine : nous allons répondre favorablement sur la proposition tarifaire qui nous a été faites par Maitre FICI. Pour la prise en charge des frais de géomètre s'agit-il des frais antérieurs ou des frais connexes ? Nous ne prendrons pas à la charge de la mairie les frais antérieurs. Si les bornes sont inexistantes nous devons refaire le bornage.*
- *Divagation des chiens sur Tramouillon : Se renseigner auprès du CERPAM, afin de mettre un panneau avertissant qu'il y a des chiens de berger. Nous recommandons à tous les promeneurs de prendre leurs précautions.*
- *ONF : Proposition de Mr Lepage de l'ONF de reprendre les limites de parcelle sur 2 parcelles (n°1 :2220 €, n°2 : 2410 €). Un devis a été effectué d'un montant de 6800 € pour la réfection de la passerelle situé au Rafour, Celui-ci étant élevé, il sera demandé à l'ONF de trouver et de préparer du bois d'œuvre pour cette réfection.*
- *Si un couple de Faucon Pèlerin niche sur une voie d'escalade, un arrêté pourra être pris afin d'y interdire l'accès.*
- *Science participative : des spécialistes font des inventaires sur la biodiversité, il convient se renseigner sur les tarifs.*

Ragots : Afin de faire taire certains ragots, le maire et son conseil municipal tiennent à confirmer que la confiance entre les membres est sans faille et que l'équipe reste soudée et solidaire !!!

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,
Michel CHEYLAN



Le secrétaire de séance,
Jacques PONS